



Règlement du triathlon International de Deauville 2020

REGLES GENERALES.....	2
Article 1. Introduction.....	2
Article 2. Assurance	2
Article 3. Droit à l'image	2
Article 4. Inscriptions	2
Article 5. Annulation de la participation	3
Article 6. Changement d'épreuve	3
Article 7. Annulation de l'épreuve	3
REGLES SPORTIVES	4
Article 8. Les épreuves	4
Article 9. Les briefings.....	4
Article 10. Identification des concurrents	4
Article 11. Sécurité des épreuves.....	5
Article 12. Règles spécifique pour la partie Natation.....	5
Article 13. Règles spécifiques pour la partie cycliste.....	5
Article 14. Règles spécifiques pour la partie course à pied	5
Article 15. Les transitions.....	6
Article 16. Le parc à vélo	6
Article 17. Les temps limites	6
Article 18. Les pénalités	7
Article 19. Les règles spécifiques pour la participation en équipe	7
Article 20. Les classement et remise des prix	7

REGLES GENERALES

Article 1. Introduction

Le Triathlon International de Deauville est soumis au règlement de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) (consultable sur <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>). Chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement. Toute inscription à la compétition implique le respect du règlement présent.

Article 2. Assurance

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celles des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 3. Droit à l'image

Les triathlètes autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports promotionnels de l'épreuve y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs ainsi que les participants majeurs assurent les organisateurs de l'événement que ceux-ci s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Article 4. Inscriptions

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Le concurrent doit impérativement fournir lors de son inscription en ligne :

1. Leurs numéros de licences FFTRI 2020 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de triathlon)

2. Pour les non-licenciés, un pass journée (licence à la journée) devra être souscrit par les triathlètes. Pour se faire, ils devront s'acquitter du paiement et fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du triathlon (ou sportive) en compétition** datant de moins d'un an pour les non licenciés.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

Article 5. Annulation de la participation

Les annulations ne seront pas possibles via l'organisation.

Une assurance annulation est proposée aux participants via l'entreprise Circle GROUP disponible lors du paiement en ligne. Leurs conditions générales de vente prévalent lors d'une annulation.

Les participants auront la possibilité de transférer leurs dossards à un tiers, sans frais.

Les participants auront également la possibilité de revendre leurs dossards à un tiers via la plateforme Swika, sous réserve que la compétition soit complète.

Article 6. Changement d'épreuve

Les changements d'épreuves sont possibles jusqu'au **mardi 7 avril 2020** sur demande du participant.

Un forfait de 10€ TTC sera alors demandé au participant pour changer d'épreuves – sous réserve de dossards disponibles dans l'épreuve demandée.

Article 7. Annulation de l'épreuve

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve d'ordre sécuritaire (santé publique, intempéries, cas de force majeure), la compétition pourra se voir transformer en duathlon. Dans le cas où l'épreuve serait impraticable, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

REGLES SPORTIVES

Article 8. Les épreuves

Le triathlon International de Deauville comporte 4 épreuves adultes et 4 épreuves enfants :

	FFtri	Catégories acceptées en individuel	Départ
Longue Distance	L	Sénior / Vétéran	Samedi 26 septembre à 14h00
Distance Olympique	M	Junior / Sénior / Vétéran	Dimanche 27 septembre à 14h30
DO 750	M	Junior / Sénior / Vétéran	Dimanche 27 septembre à 08h30
Découverte	S	Cadet / Junior / Sénior / Vétéran	Samedi 26 septembre à 09h00
MiniKids	-	Poussins	Samedi 26 septembre
MiniKids	-	Pupilles	Samedi 26 septembre
TriKids	-	Benjamin	Samedi 26 septembre
TriKids	-	Minime	Samedi 26 septembre

Les distances précises des épreuves seront communiquées sur notre site internet www.triathlondeauville.com.

Article 9. Les briefings

Un briefing par épreuve (hors épreuves jeunes) sera organisé par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents. Ces briefings seront également publiés sur le site web de l'événement avant la compétition.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings lors de leurs venues sur le Triathlon International de Deauville et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leurs dispositions.

Article 10. Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant :

- un bracelet d'identification avec le numéro de dossard
- 1 puce
- 2 dossards (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme
- 1 bonnet de bain
- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels

Article 11. Sécurité des épreuves

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Article 12. Règles spécifique pour la partie Natation

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24 °C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur, à l'exclusion de tout autre, est obligatoire.

Les triathlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ (avant le signal) entraîne la disqualification immédiate.

En cas de mauvais temps, la décision de prendre le départ de la natation sera prise 15 minutes avant le départ.

Le départ pourra être décalé de 2 x 30mn avant annulation de la natation. Si l'épreuve de natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, etc.), la course pourra se disputer sur l'épreuve de vélo et de course à pied. Le tracé de vélo et de course à pied ne sera pas modifié.

Le port du bonnet de bain de l'organisation est obligatoire.

Les aides à la flottaison sont interdites (tuba, palmes, etc.).

Article 13. Règles spécifiques pour la partie cycliste

Pour toutes les épreuves, le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton noir. De ce fait, la distance minimale entre les vélos est de 7m ou 10 m, se mesurant entre la roue arrière du vélo et la roue avant du vélo qui suit.

Pour les épreuves Enfants, le drafting est autorisé.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTRI. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Attention, les prolongateurs sont interdits sur toutes les épreuves "jeunes".

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non.

Article 14. Règles spécifiques pour la partie course à pied

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible sur la poitrine. Si les participants souhaitent le porter via une ceinture, celle-ci doit être attachée à hauteur de taille par **trois points** minimums.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, de bretelles sur les épaules, la tri-fonction ouverte jusqu'au sternum maximum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

Article 15. Les transitions

Deux transitions s'opèrent sur les épreuves :

- de la natation au cyclisme – Transition n°1
- du cyclisme à la course à pied – Transition n°2

A chaque transition, le triathlète devra se changer à côté de son vélo, où un bac identifié lui permettra de rassembler ses affaires de compétition. Seules les affaires de compétition seront acceptées dans le parc à vélo.

Une tente sera mise à disposition pour que les triathlètes qui le souhaitent puissent se changer.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements ou équipement du triathlète.

Transition n°1 :

- la combinaison de natation ne devra pas être enlevée avant l'entrée dans le parc à vélo
- le casque avec la jugulaire attachée doit être mis avant de prendre le vélo ;
- le vélo doit être poussé jusqu'à la sortie du parc à vélo (délimité par une ligne) ;

Transition n°2 :

- la descente du vélo doit se faire à l'entrée du parc à vélo matérialisé par une ligne ;
- le vélo devra être poussé jusqu'à la place du triathlète.

Article 16. Le parc à vélo

De manière générale, seuls les triathlètes, l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans le parc à vélo ainsi que dans l'aire de transition.

Chaque triathlète se voit une place attribuée correspondant à son numéro de dossard. A l'exception des triathlons enfants, aucune affaire ne doit être au sol dans le parc à vélo, mais dans le bac fourni.

Les triathlètes seront identifiés grâce à leurs bracelets d'identification. Celui-ci sera coupé lors de la sortie définitive du parc à vélo après la compétition.

Article 17. Les temps limites

Pour chaque épreuve, des temps limites sont prévus au-delà desquels les participants seront disqualifiés de la compétition. Ils sont disponibles dans la rubrique FAQ du site internet de l'organisation.

<http://www.triathlondeauville.com/faq/>

Des temps limite ne sont pas prévus pour les épreuves jeunes : l'organisation et le corps arbitral se réserve le droit de disqualifier un enfant si ses temps sont trop importants.

Article 18. Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement,
- Sanctionné pour : demande de remise en conformité par carton jaune, pour pénalité par un carton bleu, pour disqualification par un carton rouge.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures.

Il est du devoir du concurrent de réaliser sa pénalité.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

Article 19. Les règles spécifiques pour la participation en équipe

L'intégralité de ce règlement s'applique pour la participation en équipe.

Seules les épreuves « adultes » peuvent accueillir une participation en équipe. Une équipe est constituée de minimum 2 personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux épreuves. Le maximum est de 3 personnes.

Les relayeurs pourront uniquement se passer le témoin dans le parc à vélo. Aucun changement ne pourra avoir lieu pendant une épreuve.

Les relayeurs devront respecter la zone de passage de la puce située entre le parc à vélo et l'aire de transition sous peine de disqualification. Les participants par équipe devront toujours laisser la priorité à un athlète de la course individuelle.

Article 20. Les classements et remises des prix

Les classements seront disponibles sur internet après la course. Les triathlètes auront le délai d'un mois pour contester un classement.

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur, de manière indépendante aux catégories d'âge de la FFTRI.

La participation à la remise des prix est obligatoire – aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.



Rules of the Deauville International Triathlon 2020

GENERAL RULES	2
Article 1. Introduction	2
Article 2. Insurance	2
Article 3. Image rights	2
Article 4. Registrations	2
Article 5. Participation cancellation	3
Article 6. Change of race	3
Article 7. Race cancellation	3
SPORTING RULES	4
Article 8. Races	4
Article 9. Race briefs	4
Article 10. Competitor identification	4
Article 11. Race security	5
Article 12. Specific rules for the swim segment	5
Article 13. Specific rules for the cycle segment	5
Article 14. Specific rules for the run segment	5
Article 15. Transitions	6
Article 16. Bike park	6
Article 17. Time limits	6
Article 18. Penalties	7
Article 19. Specific rules for team participation	7
Article 20. Ranking and award ceremony	7

GENERAL RULES

Article 1. Introduction

The Deauville International Triathlon is governed by the rules of the French Triathlon Federation (FFTRI) (available on <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>). All competitors must abide by those rules. Registration for the competition also implies acceptance to adhere to the rules herewith.

Article 2. Insurance

The event organiser commits to taking out an Organiser's third-party liability insurance that covers its third-party liability and that of the registered competitors, from the race's start line to the finish line, for any physical injury or material damage that it may accidentally cause to a third party or to one another.

Competitors must be duly aware of the risks linked to this type of sporting event, which demands prior training and an excellent physical condition. The event organiser will not assume any responsibility whatsoever for any accident/wound/physical injury/disability/death incurred by a competitor unless, of course, the direct cause of the accident is the failure of the organiser to meet its legal and statutory obligations.

Furthermore, the organiser cannot be held responsible for any damage, loss or theft of any property/equipment/personal belongings; it is the responsibility of the competitors to take out insurance, if they so wish, to cover this type of risk.

Article 3. Image rights

The triathletes grant the event organiser the irrevocable right to use photographs or video recordings on which they may appear, taken during their participation in the race, for all of the event's promotional material, including publicity and books, on a worldwide scale and for the longest period currently authorised by law, regulations and treaties, including any extensions that may be made to this duration.

Persons with legal responsibility for minors or for adult participants assure the event organiser that those for whom they are responsible will respect the rules of the competition.

Article 4. Registrations

Registration fees only cover participation in the race, and exclude all expenses for transport, accommodation, meals or medical treatment (on-site medical care, repatriation...), which remain the responsibility of the competitor.

When registering online, it is compulsory that competitors provide:

1. Their FFTRI 2020 licence number (or the equivalent from a non-French triathlon federation).

2. For those without a licence, a day pass (day licence) must be subscribed to. To do this, triathletes must pay the fee and provide a medical certificate that is dated within the last 12 months and **states their ability to participate in a triathlon at competition level**.

Failure to do so will entail exclusion from the competition.

Article 5. Participation cancellation

It is not possible to cancel via the event organiser.

Participants are offered the opportunity to take out cancellation insurance when they pay online, through Circle GROUP, whose terms and conditions prevail in case of cancellation.

Participants can transfer their bib number to a third party, at no cost.

Participants may also sell on their bib number to a third party using the Swika platform, on the condition that the competition is full.

Article 6. Change of race

Participants may change race upon request, up until **Tuesday 7 april 2020**. A set cost of 10€ including VAT for the change will be payable by the participant – provided bibs are still available in the requested race category.

Article 7. Race cancellation

Should the race be cancelled for security reasons (public health, weather conditions, case of force majeure), the competition may take place as a duathlon. Should it be impossible to carry out the race, competitors waive as of now any future claim to reimbursement.

SPORTING RULES

Article 8. Races

Deauville International Triathlon consists of 4 adult races and 4 junior races:

	FFtri	Accepted categories as solo	Start
Long Distance	L	Senior / Veteran	Saturday 26 September at 09h00
Olympic Distance	M	Junior / Senior / Veteran	Sunday 27 September at 13h30
Olympic Distance 750	M	Junior / Senior / Veteran	Sunday 27 September at 08h30
Discovery	S	Cadet / Junior / Senior / Veteran	Saturday 26 September at 09h00
TriKids	-	2011 - 2012	Saturday 26 September
TriKids	-	2010 - 2009	Saturday 26 September
TriKids	-	2008 – 2007	Saturday 26 September
TriKids	-	2005 - 2006	Saturday 26 September

Exact distances for each race are available on our website: www.triathlondeauville.com.

Article 9. Race briefs

The event organiser will arrange one brief per race (except for the TriKids) to present the races to competitors. These briefs will also be put online. Participants are strongly advised to take part in the briefs on-site at the Deauville International Triathlon, or failing that, to read very carefully the documents placed at their disposal.

Article 10. Competitor identification

The organiser will provide each participant with:

- an ID bracelet with bib number
- 1 timing chip
- 2 bibs (the bibs must under no circumstances be folded or hidden in part or in whole) for the running and cycling segments
- 1 bathing cap
- 1 set of stickers for the identification of the triathletes and their equipment

Article 11. Race security

Any triathlete who detects an anomaly on the competition course that may affect the safety of participants is required to inform the organiser. Competitors must comply with all instructions given by the event organiser.

Article 12. Specific rules for the swim segment

A wetsuit must be worn if the water temperature is below 16°C, but it is prohibited if the temperature is above 24°C. The wearing of the bathing cap provided by the event organiser, to the exclusion of any other, is mandatory.

Triathletes must abide by instructions given by Officials with regards the set-up of the start line. An invalid start (before the signal) will entail immediate disqualification.

In case of bad weather, the decision to go ahead with the swim segment will be taken 15 minutes before the start time.

The start time can be delayed 2 x 30 minutes before the cancellation of the swim segment. If the swim segment is cancelled because of weather conditions (storm, etc.), the competition can continue based on the cycle and run segments. The cycle and run course will not be modified.

The wearing of the event organiser's bathing cap is mandatory.

Buoyancy aids are forbidden (snorkel, flippers, etc.).

Article 13. Specific rules for the cycle segment

During all races, no drafting is allowed. If this rule is violated, participants will be penalised with a black card. Hence, the minimum distance between bicycles is 7m or 10m, being measured between the bicycle's back wheel and the front wheel of the bicycle following behind.

For children's races, drafting is authorised.

The bib must be worn facing the rear.

All types of bicycle are authorised for the races, as long as they abide by the rules in the FFTRI regulations. Upon its entry to the bike park, each bicycle will be checked over by an Official.

Important: extenders are prohibited for all of the young competitor races.

It is mandatory to wear a helmet with the chin strap fastened.

Competitors must abide by the highway code and notably ride on the right hand side and not cut corners.

No competitors may receive any outside support on the course, whether it is assistance or escort by a motorised vehicle or not.

Article 14. Specific rules for the run segment

Participants' bibs must be worn facing forwards and be clearly visible. If participants wish to use a bib belt, the bib must be affixed in a minimum of **three places** and be at waist level.

Clothing worn for the run must be in accordance with the rules: no bare torso, straps over the shoulders, zipper only undone as far as the sternum.

No competitors may receive any outside support on the course, whether it is assistance or escort by a motorised car or motorbike.

Article 15. Transitions

Two transitions take place during the races:

- from the swim to cycle segments – Transition n°1
- from the cycle to run segments – Transition n°2

During each transition, triathletes must get changed next to their bike, where a marked container will serve to gather their competition gear. Only competition gear is authorised in the bike park.

A tent is available where the triathletes can get changed if they so wish. The event organiser cannot be held if any of the triathlete's clothing or equipment goes missing.

Transition n°1:

- the wetsuit must not be taken off before entering the bike park;
- the helmet must be put on and the chin strap fastened before taking hold of the bike;
- the bike must be walked to the bike park exit (marked by a line).

Transition n°2:

- competitors must get off the bike at the entrance to the bike park, marked by a line;
- the bike must be walked to the triathlete's placement.

Article 16. Bike park

Generally, only the triathletes, organisational staff and Officials are allowed to enter and move around the bike park and transition area.

Each triathlete is allocated a placement that corresponds to their bib number. Except during children's triathlons, all belongings must be placed in the container supplied in the bike park, and not on the ground. Triathletes will be identifiable by their ID bracelets, which will be cut off when leaving the bike park at the end of the competition.

Article 17. Time limits

Cut off times are established for each race, above which participants will be disqualified from the competition. They are available in the FAQ section of the event organiser's web site.

<http://triathlondeauville.com/faq/>

There are no time limits for children's races: the organiser and Officials reserve the right to disqualify a child if their time is too slow.

Article 18. Penalties

The Officials' procedures (verbal warning, sanction, disqualification or removal from the event) are applicable to competitors before, during and after the race, from the time they withdraw their bib until the end of the result announcements.

During a race, a competitor can be:

- Warned: verbally;
- Sanctioned: for requirement to comply by yellow card, for penalty by blue card, for disqualification by red card.

A competitor can be disqualified without having previously been concerned by a warning or sanction. Only the FFTRI Officials duly assigned to the race and wearing the official vest can apply these procedures.

It is the responsibility of the competitor to carry out their penalty.

All decisions made by the Officials are final.

Article 19. Specific rules for team participation

All of the rules herewith apply to team participations.

Only the "adult" races can be participated in by a team. A team consists of a minimum of 2 persons, of which one person can participate in two segments. Maximum of 3 persons in a team.

The relay exchange can only take place in the bike park. No exchange can be made during a segment.

Team members must use the timing chip exchange zone, located between the bike park and the transition area, or will be disqualified. Team participants must always give way to solo triathletes.

Article 20. Ranking and award ceremony

Ranking will be made available on internet after the competition, and also displayed on-site. Triathletes will have a delay of one month within which to contest the results.

The list of prizes is left to the discretion of the event organiser, independent of the age categories of FFTRI.

Presence at the award ceremony is mandatory – competitors cannot subsequently claim their prize if they are absent.